

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/146 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE REMPLACEMENT DE HUIT PONTS FERROVIAIRES (MODERNISATION DU RESEAU FERRE CORSE)

SEANCE DU 26 JUILLET 2007

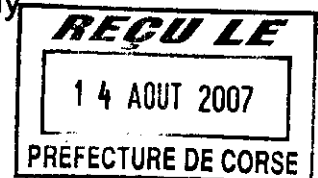
L'An deux mille sept, et le vingt-six juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie NATALI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme MOZZICONACCI Madeleine
M. BIANCUCCI Jean à Mme COLONNA Christine
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. ANGELINI Jean-Christophe
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme NATALI Anne-Marie



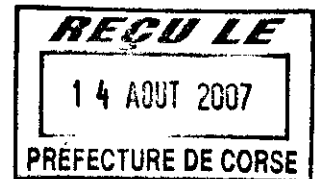
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :



APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet tels que décrits dans le rapport annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement proposé dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements au titre de la sous-mesure «Chemin de fer» selon la répartition suivante :

. Etat	70 %,	soit 980 000,00 €
. Collectivité Territoriale de Corse	30 %,	soit 420 000,00 €

ARTICLE 3 :

DECIDE l'engagement des procédures réglementaires en vue de la réalisation de l'opération.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la demande de subvention correspondante.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer la procédure de consultation visée dans la partie IV du rapport.

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés correspondants, sous réserve que le montant de l'offre retenue par la Commission d'Appel d'Offres soit inférieur ou égal à l'estimation correspondante figurant dans la partie IV du présent rapport.

ARTICLE 7 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

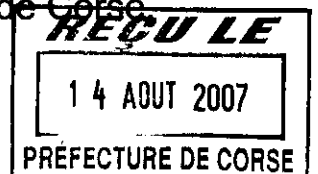
AJACCIO, le 26 juillet 2007

La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation

Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Anne-Marie NATALI

ANNEXES

REÇU LE
14 AOUT 2007
PRÉFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MODERNISATION DU RESEAU FERRE DE CORSE REPLACEMENT DE HUIT PONTS

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet de remplacement de huit ponts ferroviaires.

LA MODERNISATION DU RESEAU

La Collectivité Territoriale de Corse met en œuvre, depuis 2002, un effort important de modernisation du réseau ferroviaire qui vise à pérenniser et à développer le transport ferroviaire.

Ce réseau comprend un patrimoine d'ouvrage d'art important datant de la création des lignes à la fin du 19^{ème} siècle.

Parmi les 372 ponts, figurent des ouvrages exceptionnels comme le pont Eiffel franchissant le Vecchio ou celui enjambant le Golo.

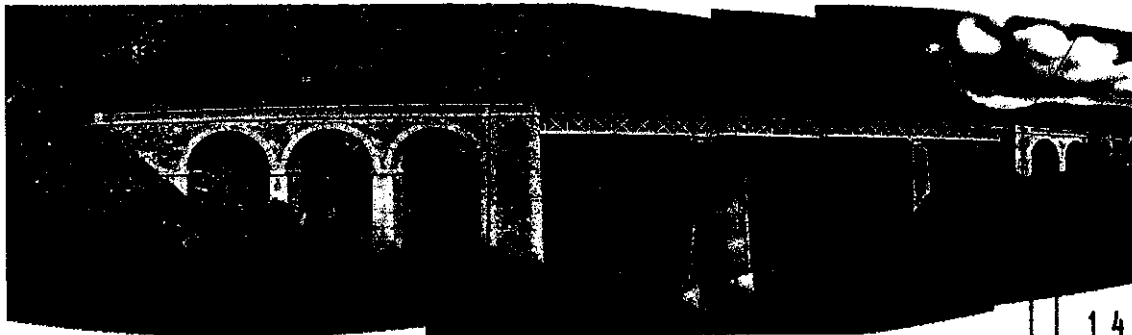


Fig. 1 - Pont sur le Golo



A l'instar des routes nationales, la majorité des ponts ferroviaires sont des voûtes en maçonnerie. Cette technique simple et robuste a conféré une excellente longévité à ces ouvrages, lesquels relèvent à présent d'une maintenance spécialisée qui peut être mise en œuvre sans caractère d'urgence, les pathologies observées étant peu évolutives.

Pour le reste, il s'agit d'ouvrages métalliques qui peuvent être classés en deux catégories :

- les ouvrages réalisés pour assurer les franchissements de grande portée. Il s'agit de structures légères de type treillis qui confèrent à ces ouvrages un caractère aérien assez exceptionnel comme le pont Eiffel,
- et les ouvrages de taille modeste à travée unique, plus nombreux mais qui relèvent d'une conception structurelle beaucoup plus simple et moins remarquable.

Si les grands ouvrages métalliques semblent avoir bénéficié au cours du temps de l'attention nécessaire à leur bonne conservation, il n'en est pas de même pour ces petits ouvrages pour lesquels on en recense un certain nombre dans un état particulièrement inquiétant.

Sur la base de la surveillance effectuée par l'exploitant (Chemins de Fer de la Corse en partenariat avec la SNCF), et des investigations menées dans le cadre du renouvellement des voies, il s'avère que plusieurs ponts nécessitent d'être remplacés dans les meilleurs délais.

En effet, compte tenu du degré de pathologie atteint (corrosion généralisée ou ayant entraîné une perte significative des sections de poutres porteuses - *figure 2*), et de l'inexistence de techniques appropriées, les tabliers ne peuvent être réparés.

De plus, les caractéristiques fonctionnelles ne sont plus adaptées, en particulier du point de vue de la sécurité des piétons, ce qui justifie à nouveau le remplacement.

Depuis 2002, plusieurs de ces ouvrages de taille modeste ont été remplacés dans le cadre du Renouvellement de Voie Ballastée (RVB). D'autres ouvrages ont été traités par opération spécifique en raison de la technique requise (Pont de Barchetta et tablier situé au PK 41.860 de la ligne centrale Ajaccio - Bastia) ou suite à des aménagements routiers (ponts de Soveria et Tralonca franchissant la RN 193 sur la déviation de Corte).

A ce jour, l'analyse des différents recensements qualitatifs de ce patrimoine conduit à programmer rapidement le remplacement de 14 ponts à travée unique.

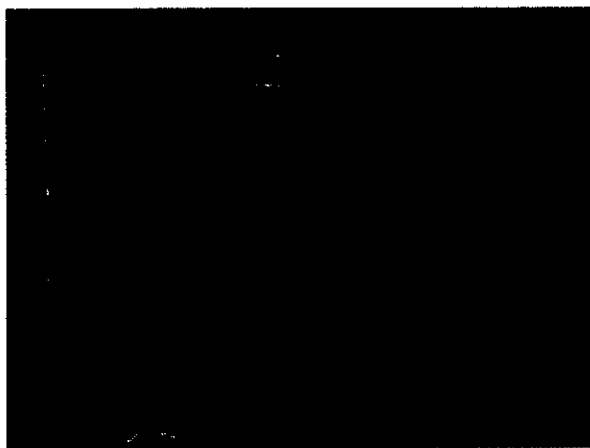


Fig. 2 - Pont de Vivario - Vue de la sous face du tablier

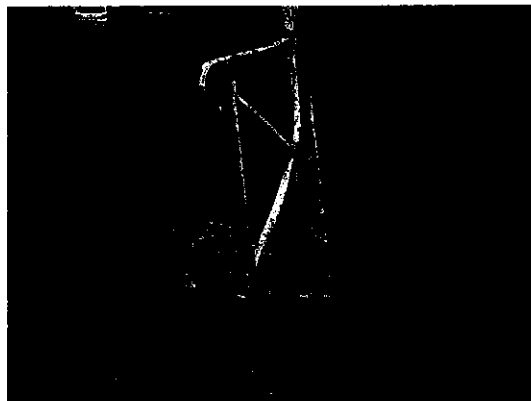
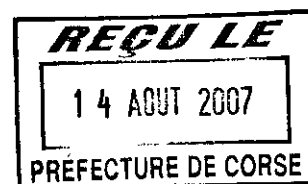


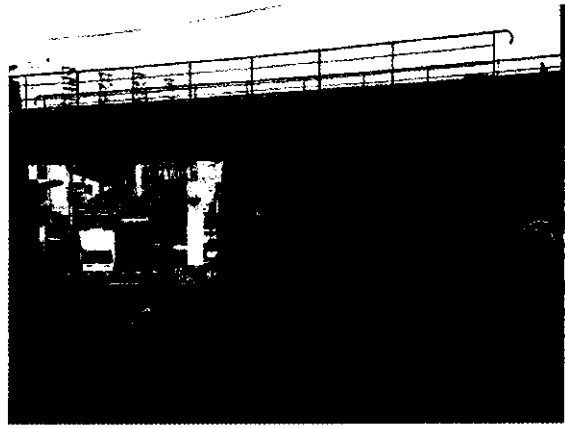
Fig. 3 - Platelage en bois assurant le passage de service

Parmi eux, le pont de Lupino présente des caractéristiques particulières qui impliquent des études et une approche spécifiques. Il sera traité par le biais d'une opération spécifique et fera donc l'objet d'un prochain rapport.



Situé au cœur de Bastia (franchissement de l'avenue de la Libération), il présente une portée deux fois plus importante que les treize autres unités et nécessite une réflexion toute particulière.

Le projet doit s'insérer au mieux dans le quartier, prendre en compte les aménagements projetés par la commune et être réalisé sans interrompre cette artère de l'agglomération.



PRESENTATION DES ETUDES REALISEES

Les grandes lignes directrices des études étaient :

- a. Un traitement architectural soigné des ouvrages vus,
- b. Une bonne insertion du tablier dans les culées existantes,
- c. Et la mise aux normes des passages de services.

La réflexion architecturale a donc porté sur tous les ouvrages, et aboutit à la définition d'une section originale (*figure 6*), plaçant ainsi les passages de service sur des consoles en encorbellement (*figure 5*). Cela permet de dégager un passage ou un refuge pour le personnel d'exploitation ou les usagers en cas de problème. D'autre part, la faible largeur de la structure porteuse, constituée d'une dalle en béton armé ou en poutrelles enrobées, garantit la préservation des couronnements en pierre de taille des culées existantes. Enfin, de part de sa légèreté cette structure métallique composée d'une console supportant un caillebotis contribue à respecter les gabarits routiers des trois ponts franchissant d'une part la Route Nationale 193 (pont de Vivario et Venaco) et d'autre part la Route Départementale 84.

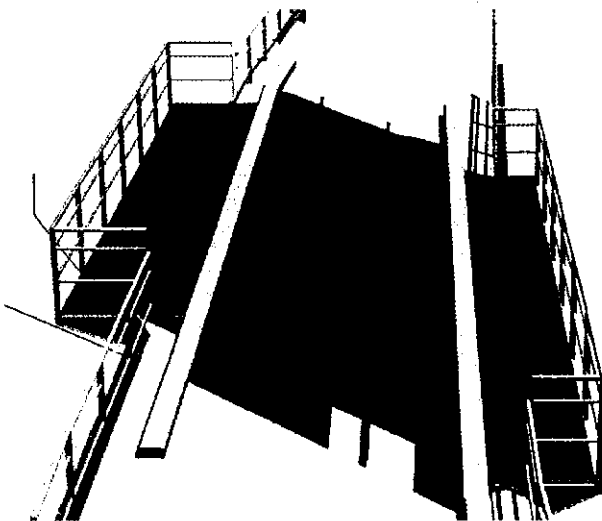


Fig 4 - Simulation d'une vue des consoles et des garde-corps du tablier

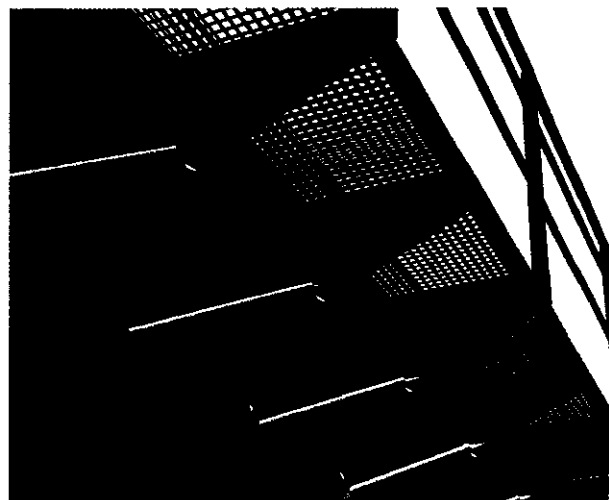
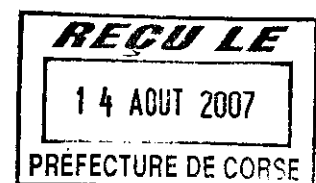


Fig 5 - Vue de dessous des consoles métalliques



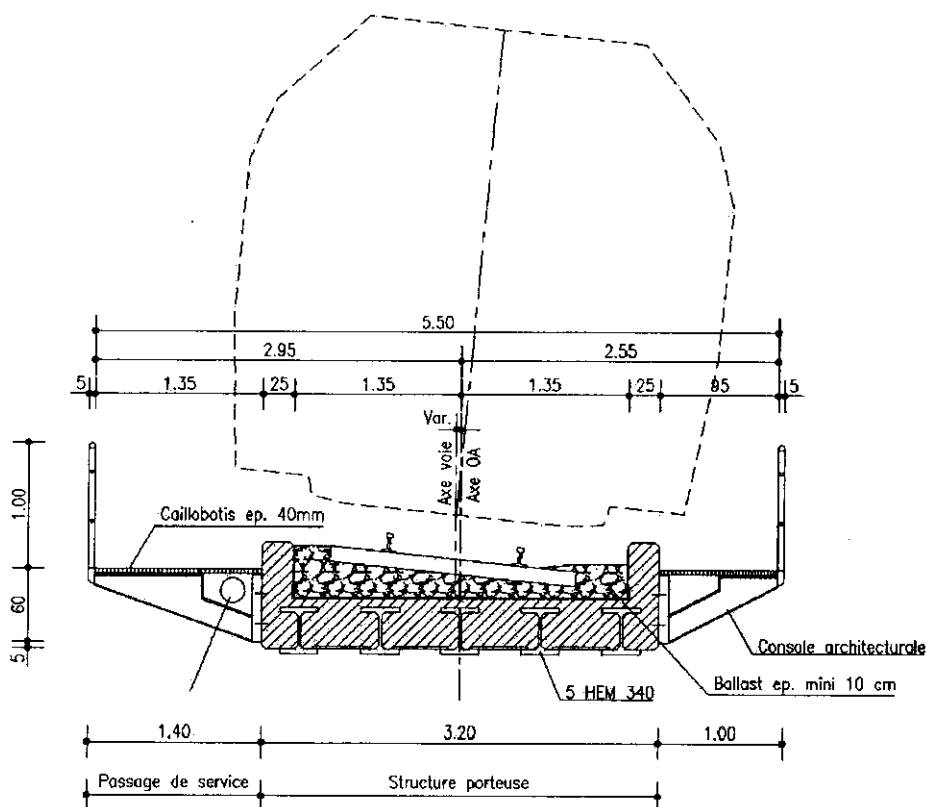


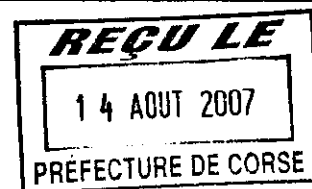
Fig. 6 - Section transversale - Largeur réduite de la structure porteuse
Ouvrage situé dans une courbe

PRESENTATION DES OUVRAGES

Compte tenu de l'état d'avancement des études de projet, de la programmation financière, et du planning des travaux de modernisation de voie, nous avons distingué deux grandes phases de réalisation pour le remplacement des 13 ouvrages, selon la décomposition ci-dessous :

Liste n° 1 : Cinq (5) ouvrages

PK	DESIGNATION	TYPE D'OUVRAGE	TYPE DE REMPLACEMENT
LIGNE BASTIA A PONTE LECCIA			
6,260	Pont sur ruisseau	Tablier métallique sur culées pleines en maçonnerie avec murs en retour	Poutrelles enrobées
7,159	Pont sur ruisseau		Dalle béton armé
7,266	Pont sur ruisseau		Dalle béton armé
8,296	Pont sur passage piétonnier	Tablier métallique sur culées pleines en maçonnerie avec murs en aile	Poutrelles enrobées
9,090	Pont sur chemin de service		Tablier métallique



Liste n° 2 : Huit (8) ouvrages

LIGNE PONTE LECCIA A CORTE			
56,336	Pont sur talweg	Tablier métallique sur culées pleines en maçonnerie avec murs en aile et en retour	Dalle béton armé
57,663	Pont sur RD 84		Poutrelles enrobées
LIGNE CORTE A AJACCIO			
86,204	Pont de Venaco sur la RN 193	Tablier métallique sur culées pleines en maçonnerie avec murs en retour	Poutrelles enrobées
95,780	Pont de Vivario sur la RN 193		Poutrelles enrobées
135,610	Ouvrage hydraulique sur talweg	Dalot en maçonnerie	Buses béton armé
LIGNE PONTE LECCIA A CALVI			
60,808	Pont sur ancienne RN 197	Tablier métallique sur culées pleines en maçonnerie avec murs en retour	Poutrelles enrobées
71,585	Pont sur ravin de Mezzanella		Buses béton armé
87,268	Pont sur ruisseau de Carignelli		Poutrelles enrobées

La première liste a fait l'objet de la délibération n° 07/059 AC du 29 mars 2007 et la consultation en vue de la désignation d'une entreprise de travaux est actuellement en cours. La procédure retenue est l'appel d'offre à lot unique.

L'étude des ouvrages de la seconde liste fut plus longue en raison de la plus grande complexité des ouvrages, tant du point de vue de leur nature (portée, structure des appuis...) que de leur condition d'insertion dans l'environnement (ouvrages sur voies à grande circulation).

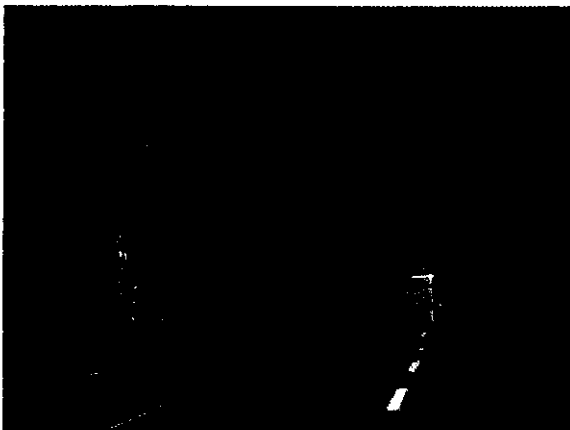
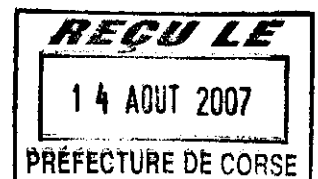


Fig. 7 - RN 193 - Pont de Venaco -
Pont actuel



RN 193 - Pont de Venaco -
Pont projeté



MONTAGE DE L'OPERATION

Description générale

Cette opération consiste à traiter les ponts de la liste n°2. Les travaux concernent des portées modestes (inférieure à 12 m), et consistent à remplacer l'ouvrage métallique par un tablier à poutrelles enrobées.

Les principales difficultés techniques sont :

- La nécessité d'une bonne coordination avec tous les prestataires de travaux intervenant sur ce réseau,
- Les difficultés inhérentes à l'insertion d'une nouvelle structure sur des culées en maçonnerie existantes (mise en œuvre délicate, contraintes géométriques, confortement localisé,...),
- Des contraintes fortes de sécurité et de protection des ouvriers et des tiers (exploitant, autres entreprises).

Financement

Le montant global de cette tranche est de 1 508 000,00 € T.T.C. répartis comme suit :

Objet	Montant HT	Montant TTC
Travaux	1 200 000,00 €	1 296 000,00 €
Maîtrise d'œuvre travaux	60 000,00 €	71 760,00 €
Contrôle (béton, métal)	45 000,00 €	48 600,00 €
Divers (publicité, petits travaux, communication,...)	25 000,00 €	27 000,00 €
Aléas	60 000,00 €	64 800,00 €
TOTAL	1 390 000,00 €	1 508 160,00 €
ARRONDI A	1 400 000,00 €	1 508 000,00 €

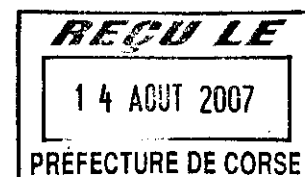
L'opération devrait être financée dans le cadre de la deuxième convention d'application du Programme Exceptionnel d'Investissement au titre de la sous-mesure «Chemin de Fer» selon la répartition suivante :

Etat	70,00 % du montant HT	980 000,00 €
CTC	30,00 % du montant HT	420 000,00 €

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

L'opération sera imputée de la façon suivante :

- Autorisation de Programme 141160002 d'un montant de 0,4 M€,
- Autorisation de Programme 141170013 d'un montant de 0,5 M€,



Marchés de travaux

Le montant des travaux étant supérieur à 420 000 € HT, la procédure retenue est l'appel d'offre en tant qu'entité adjudicatrice (article 142 I 2° du CMP 2006).

L'allotissement proposé est géographique.

Lot 1 : Ligne Centrale

Montant estimé des travaux : 800 000 € HT

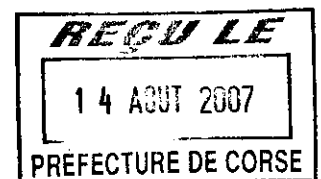
LIGNE PONTE LECCIA A CORTE	
56,336	Pont sur talweg
57,663	Pont sur RD 84
LIGNE CORTE A AJACCIO	
86,204	Pont de Venaco sur la RN 193
95,780	Pont de Vivario sur la RN 193
135,610	Ouvrage hydraulique sur talweg

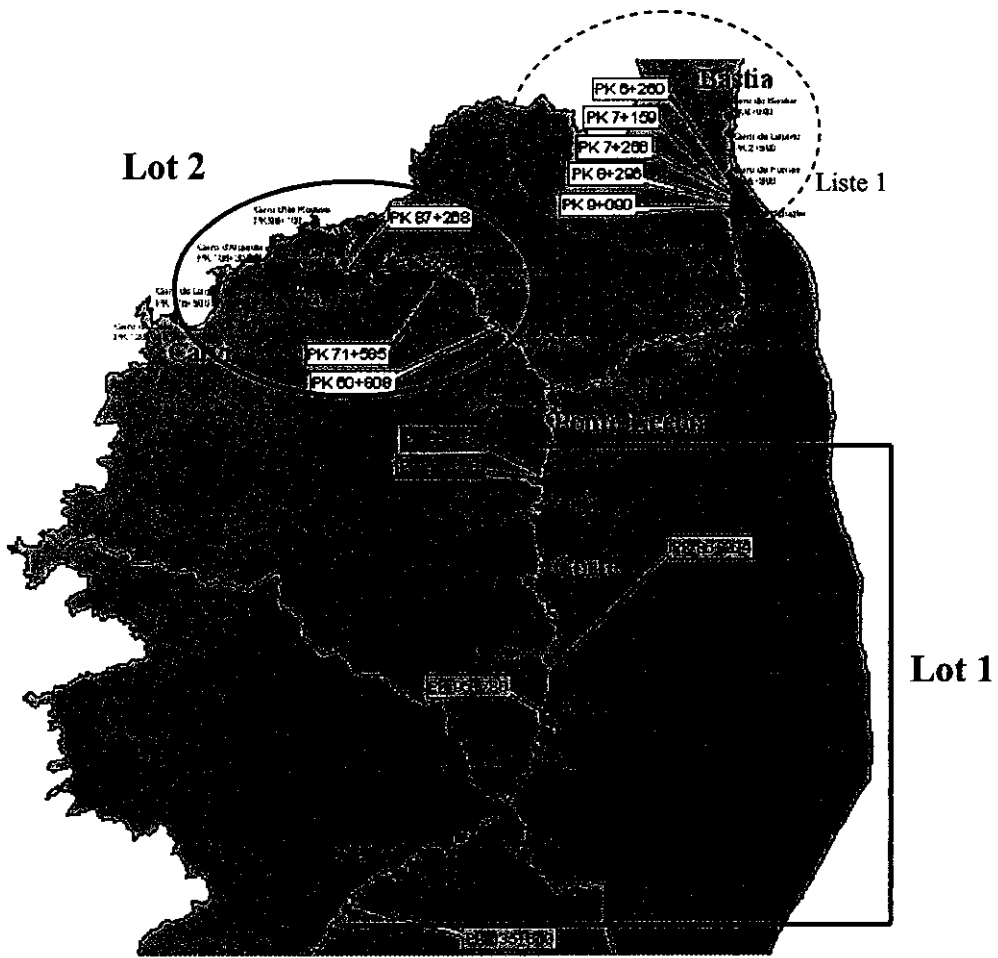
Lot 2 : Ligne de Balagne

Montant estimé des travaux : 400 000 € HT

LIGNE PONTE LECCIA A CALVI	
60,808	Pont sur ancienne RN 197
71,585	Pont sur ravin de Mezzanella
87,268	Pont sur ruisseau de Carignelli

Compte tenu des disponibilités budgétaires détaillées ci-dessus, le lot n° 1 peut donc faire l'objet d'un appel d'offres dès maintenant. Le lot n° 2 fera l'objet d'un appel d'offres dès qu'auront été inscrites les autorisations de programme nécessaires.





Plan de situation des lots

REÇU LE
14 AOUT 2007
PRÉFECTURE DE CORSE